

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Présents : Patrice BURDET, Jacqueline LEGER, Monique GUMERY, Christelle MICHEL, Eric DUQUESNOY, Philippe ESCALLIER.

Absents excusés: Maud BIDET, Stéphanie RIPERT, Florian CHAMIOT-CLERC, Jacqy THEILLOL.

Absent : Adam AMELLAL.

Président de séance : M. Patrice BURDET

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline LEGER

Monsieur le maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération : inscriptions des coupes en forêt pour 2018.

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

I) ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

M. BURDET Patrice se présente pour être délégué. 6 votants. Vote à bulletin secret. M. BURDET Patrice est élu avec six voix.

Mme LEGER Jacqueline, M. ESCALLIER Philippe, Mlle MICHEL Christelle se présentent comme suppléants.

6 votants, vote à bulletin secret. Mme LEGER Jacqueline, M. ESCALLIER Philippe, Mlle MICHEL Christelle sont élus avec 6 voix chacun.

II) APPROBATION REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DU RPI A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications à intervenir sur le règlement intérieur de la restauration du RPI.

- Pas de repas cultuel accordé
- Les prix des repas sont fixés par délibérations des conseils municipaux respectifs des 3 communes du RPI.
- Les enfants inscrits à la cantine et qui ne vont pas au TAP doivent être récupérés au plus tard à 13h20.
- Ne pourront être réinscrits en début d'année scolaire, les enfants dont les parents auraient des impayés de restauration scolaire.
- Le règlement est valable à compter de la rentrée 2017 et pour les années suivantes.
- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve les termes du règlement et autorise monsieur le maire à le signer.**

III) AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande d'autorisation d'occupation du domaine public communal pour l'aménagement hydroélectrique sur le torrent du Bayet, de la société SHBB.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise la société SHBB à occuper les parcelles B 970, 1683, 1684, 1685, 977, 978, 758 et 759, et à effectuer les travaux d'aménagement sur les parcelles mises à disposition.**
- **Autorise le maire à signer la convention d'occupation.**

IV) CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE POUR LE CAPTAGE DE SOURCE ET PASSAGE D'UNE CANALISATION ENTRE LE COMMUNE DE ROGNAIX ET M. MICHEL André.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que M. MICHEL André a sollicité la commune de Rognaix et l'ONF, pour la remise en état d'un captage existant en forêt communale de Rognaix, pour l'alimentation en eau d'un chalet privé. Cette emprise est située sur la parcelle cadastrale B 1690, parcelle forestière 4, longueur de la canalisation : 160 mètres linéaire.

- **Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et dont les points essentiels sont les suivants :**
- **La concession est accordée à titre de simple tolérance, précaire, révocable et gratuite,**
 - **Elle est accordée pour de l'eau brute à fin non alimentaire, pour un usage individuel. La commune ne peut en aucun cas garantir la qualité de l'eau.**
 - **La conduite sera enterrée à 70 cm de profondeur et devra respecter un tracé pour éviter l'arrachage du tuyau de manière à ne pas souffrir des conséquences des opérations d'exploitation et de débardage.**
 - **Les travaux d'entretien et de réparation de la conduite sont à la charge du bénéficiaire. Il s'engage à les maintenir constamment en bon état.**
 - **Autorise M. le maire a signé la convention et tout document s'afférent au dossier.**

V) INSCRIPTION DES COUPES EN FORET 2018

M. le Maire donne lecture du courrier de M. Evariste NICOLETIS, directeur agence territoriale ONF Savoie, concernant les coupes à asseoir en 2018.

⇒ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2018 sur la parcelle 4 d'une pour une coupe irrégulière pour une vente publique.**

⇒ **M. ESCALLIER Philippe assistera au martelage de la parcelle 4.**

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES :

❖ M. le maire donne lecture du courrier de M. MERCIER Claude remerciant la municipalité de l'invitation à l'inauguration de l'arbé des mouches.

❖ Rythmes scolaires : continuation des 4 jours et demi à la rentrée, votés au conseil d'école du 20 juin, avec TAP le jeudi après-midi dans le RPI.

❖ Vu le nombre grandissant d'élèves à Rognaix (57) à la rentrée scolaire 2017, une classe sera à l'étage, occupant les deux pièces. L'autre classe restant en bas, occupera les deux pièces du bas. Cet aménagement offrira un plus grand confort aux élèves.

❖ Projet d'une MAM (Maison d'Assistante Maternelle). 2 mamans de St Paul/Isère et 1 maman d'Esserts-Blay ont rencontré les maires des communes du RPI pour leur présenter leur projet.

Les maires sont favorables avec la location d'un appartement à l'OPAC et une participation des communes. La MAM permettra l'accueil des enfants plus tôt le matin et plus tard le soir.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 20h30

Fait à Rognaix le 04 juillet 2017

Affichage fait le 07 juillet 2017

**Le Maire,
Patrice BURDET**

